

La UNE

Au service
de la
Population

JEUDI 4 JANVIER 2023

Ville du
GOSIER

Villedugosier

“Le CCAS au plus près de vous”

Cédric Cornel
Président du CCAS

Sandra Molia
Vice présidente du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est en charge de l'action sociale dans les communes. Il informe et accompagne les familles, et notamment les personnes âgées et leurs proches sur leurs droits et les aides disponibles. Cependant beaucoup d'entre eux restent encore méconnus de la population.

- COMPLÉMENT DE RETRAITE -

ASPA

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES AGÉES

Qu'est-ce que c'est ?

Une aide versée tous les mois qui permet un complément de revenus aux personnes âgées ayant de faibles ressources (petites retraites).

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes âgées d'au moins 65 ans,
- Qui perçoivent une retraite personnelle ou de réversion,
- Avec des ressources inférieures à un certain plafond,
- Résidant en France hexagonale ou outre-mer au moins 9 mois dans l'année (consécutifs ou non)

Comment demander l'ASPA ?

La demande peut être constituée au CCAS de votre ville ou auprès de la caisse générale de sécurité sociale assurance retraite.

Quand est versée l'ASPA ?

La prestation est versée au début de chaque mois.

Que se passe-t-il en cas de décès ?

Les sommes versées pour l'ASPA peuvent être récupérées après le décès du bénéficiaire auprès des héritiers si l'actif net de la succession c'est à dire le montant du patrimoine moins les dettes est égal ou supérieur à 100 000€ et 150 000€ en outre-mer. S'il est inférieur à ces montants aucun remboursement n'est dû.

Quel est le montant ?

Le montant varie en fonction des ressources du foyer. Les plafonds et le montant de l'ASPA sont habituellement revalorisés chaque année. Vous devez informer votre organisme si vos ressources, votre situation familiale ou votre lieu de résidence changent.



**RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- 📍 Pôle administratif Edmond SAINCILY de Perinet
- ☎ 0590 84 99 20 pour prise de rendez-vous
- ✉ Mail : ccas@villedugosier.fr



www.villedugosier.fr